

**ASSOCIATION DES PLAISANCIERS
DE PORT LE GOFF
22660 TREVOU TREGUIGNEC**

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 septembre 2009

Ordre du jour

- 1- **Bilan moral. Evénements importants survenus depuis la dernière AG du 25 octobre 2008**
- 2- **Bilan financier**
- 3- **Questions diverses**
- 4- **Election du tiers sortant**

Etaient présentes environ soixante personnes dont Mr le Maire, à cette assemblée générale. Une minute de silence a tout d'abord été observée à la mémoire de Julien Cathou décédé en novembre 2008.

1-Bilan moral et principaux événements survenus depuis la dernière A.G. en 2008

Rappels sur l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2009

Cette assemblée générale extraordinaire, destinée à la présentation et au vote des nouveaux documents (statuts et règlement intérieur) avait réuni environ 40 personnes.

Cette révision était devenue nécessaire compte tenu de l'évolution de l'association (les derniers statuts dataient du 16 octobre 1989 et le règlement intérieur, du 4 octobre 2006, après une mise à jour).

Ces nouveaux documents avaient été affichés et mis à la disposition des sociétaires, notamment sur notre site internet. Lus devant les sociétaires présents, ils n'avaient suscité aucune remarque significative. Un vote à main levée avait entériné, à l'unanimité, ces nouveaux documents.

Le président Daniel Potin avait remercié la commission de révision (Denis Le Berre, André-Yves Le Goff) pour le travail accompli.

Bilan de la saison

Cet été, le taux d'occupation des mouillages a été très satisfaisant grâce au travail accompli par la commission « corps-morts » (Jean Claude Olivier, Jean Paul Vannier, Serge Rivoalland).

Toutefois quelques plaisanciers ont occupé des mouillages sans autorisation, cette situation n'est pas acceptable. Il sera demandé aux plaisanciers concernés de bien vouloir respecter le règlement intérieur.

Projet de rangement des bouées

Une idée d'André Gaury vient d'être mise en application : une « cage » a été construite par Serge Rivoalland et Jean Pierre Ossent, derrière la « maison des plaisanciers ». Ainsi chaque « locataire » pourra y déposer sa bouée à tout moment. En 2010, en effet, il sera demandé un chèque de caution de 50€ lors de la remise des bouées aux « locataires ». Ce chèque sera restitué en fin de saison après retour des bouées. En revanche, les « titulaires » responsables de leur matériel pourront l'hiverner chez eux en fin de saison.

Travaux réalisés par les services techniques de la mairie

En juin, les services techniques ont aménagé l'extrémité du parking. La circulation des annexes en a été facilitée. En revanche les travaux réalisés sur le parking n'ont guère donné satisfaction. Mr le Maire va lancer une étude pour voir ce qui peut être fait.

Aménagement d'un « petit quai »

L'aménagement d'un quai réalisé à la demande du conseil d'administration de l'association, pour un coût de 2200 €, permet d'accoster plus facilement par marée haute importante. Cependant, avant paiement de la facture à l'entreprise il a été demandé quelques améliorations.

Propreté de la plage du port

Cet été, il a été constaté une recrudescence des algues sur la plage de Port Le Goff. Pratiquement aucun nettoyage n'a été assuré par les services techniques de la mairie. Il serait souhaitable qu'à l'avenir cette remarque soit suivie d'effet car de nombreuses personnes utilisent cette plage. Mr le Maire a bien pris en compte cette intervention.

Site internet

Jean Pierre Le Gall a mis en place un site internet pour l'A.P.P.L.G (adresse : <http://www.applg.org>). Chaque sociétaire connecté à internet peut donc y trouver un maximum de renseignements. Inversement, il serait souhaitable que nous ayons les adresses Email de nos adhérents pour faciliter la circulation des informations.

Assurance

L'A.P.P.L.G. a souscrit une protection juridique auprès des assurances « Generali » pour un montant de 288 € tout compris.

Sortie « pêche à pied »

Cet été, deux sorties ont été organisées avec René Le Gardien, un ami plaisancier. Cette activité a rencontré un franc succès (29 participants en juillet et 26 en août). Après chaque sortie une collation a été offerte par l'association.

Relation avec deux autres associations de plaisanciers

Le conseil d'administration a rencontré les bureaux des associations voisines de Kérief et du Royau, en juin dernier, autour d'un pot amical. Initiative bien appréciée de part et d'autre qui sera renouvelée.

Contacts avec la FNPPSF

Le conseil d'administration s'est attaché à participer, au maximum, aux comités directeurs de la FNPPSF. Le Président Daniel Potin, a également assisté à une réunion de concertation à la sous-préfecture, à l'initiative des pêcheurs professionnels et plaisanciers, dans le cadre des relations professionnels/plaisanciers, Il s'est agi notamment de l'élaboration d'un permis de pêche en mer. Affaire à suivre !

La cotisation à la FNPPSF passera à 12 € en 2010.

Relations avec la mairie

Cette année, l'association ne demandera aucune augmentation de la subvention versée par la municipalité. La redevance versée à l'état restant fixe à 6074,21 € pour 122 mouillages, il n'y aura donc pas d'augmentation des cotisations en 2010.

Mr le Maire invitera, comme l'an dernier, les deux associations de plaisanciers de la commune à une réunion de concertation courant octobre.

Matériels

La remorque est très appréciée. Des améliorations ont été apportées : acquisition d'un treuil électrique.

Un plan des mouillages avec emplacement nominatif a été apposé dans la « maison des plaisanciers ».

Un projet a été lancé à l'initiative de Denis Le Berre. Il s'agit de la mise en place d'une station météo avec girouette. Ce sera réalisé en 2010.

Permanence en juillet et août

La « maison des plaisanciers » se doit d'être ouverte 2 heures par jour en juillet et en août de chaque année.

Cette année la permanence à la « maison des plaisanciers » a été assurée 2 heures chaque après-midi (au lieu du matin comme les années précédentes). Devant le peu d'intérêt de cette permanence (manque de connaissance des problèmes des plaisanciers par le jeune en place), le conseil d'administration a décidé d'assurer lui-même cette permanence pour l'été 2010. Un calendrier sera mis en place avec les membres du C.A. suivant leur disponibilité. Il sera fait appel aux plaisanciers pour aider le C.A. dans cette tâche. Certes, cela procurait un emploi saisonnier pour un jeune, mais Mr le Maire utilisera ce financement pour un poste plus utile au sein de la municipalité.

Journée pêche/grillades

Le 8 août dernier a eu lieu comme chaque année un repas pêche/grillades de maquereaux. Le beau temps a peut être dissuadé certains d'assister à ce repas convivial. Pour 2010, il est envisagé que ce repas ait lieu en soirée. Le conseil d'administration reste ouvert à toute suggestion.

Repas de fin d'année

Ce repas est prévu le 5 décembre, à l'hôtel restaurant Kerbugalic (prix 31 €). Un communiqué de presse sera lancé pour la réservation des places avant le 1^{er} décembre. En complément, une diffusion par Email sera faite.

2-Bilan financier

Le trésorier, Jean Claude Querrec, a présenté le budget :

En dépenses :

Réalisation et envoi du « Tog Gwen »	220 €
Frais de bureau	350 €
Assurances	380 €

Téléphone	210 €
Grillade et pêche à pied	300 €
Assemblées générales	310 €
Frais généraux	330 €
Redevance mouillages	6074 €
Permanent été	860 €
Dons à la SNSM	330 € (3 € par cotisation + 3 retards)
Repas de fin d'année	150 €
Serrure et cage à bouée	150 €
Aménagement quai	2200 €
Total	11864 €

En recettes :

Cotisations 56 titulaires	3540 €
Cotisations 63 locataires dont 14 sais.	6555 €
Cotisation 30 CM occasionnels	1050 €
Location remorque	840 € (pour l'instant)
1 droit d'entrée	100 €
Subvention municipalité	230 €
Divers (pénalité SNSM)	30 €
Total	12345€

Soit un solde de + 481 €

Le bilan moral ainsi que le bilan financier ont été acceptés à l'unanimité

3-Questions diverses

A examiner par le conseil d'administration, la demande d'un plaisancier qui désirerait rentrer dans l'association mais sans utiliser un mouillage car il possède un bateau semi rigide.

Problème posé par Bernard Lebrun concernant la possibilité de modification de la remorque de l'association. A examiner par le conseil d'administration.

Enfin le président est intervenu de façon très vive pour dénoncer des indécitesses survenues encore cette année, dans le port. Décrochage de bateaux de leur mouillage, destruction par coups de couteaux, de bateau pneumatique, de pneus de remorques et de véhicules. Plaintes ont été déposées à la gendarmerie qui a assuré prendre en main ce problème et agir en conséquence. Le président ne porte aucune accusation nominative et ose espérer que les coupables de ces exactions sont étrangers à notre association. Soyons vigilants !

4- Election du tiers sortant

Tiers sortant : Jean Claude Olivier (se représente)
 Jean Pierre Le Gall (se représente)
 Claude Le Bricon (ne se représente pas)
 Denis Le Berre (ne se représente pas)

Le président a remercié Denis Le Berre pour sa participation active et constructive au sein des différents conseils d'administration dans lesquels il a siégé soit en tant que président (à plusieurs reprises) ou comme membre actif.

Candidats :

Bothorel François Louis
Le Calvez Gilles
Le Gall Jean Pierre
Lejeune Martine
Olivier Jean Claude

Résultats du vote :

54 votants dont 12 procurations

Gilles Le Calvez	a obtenu 50 voix
Jean Pierre Le Gall	a obtenu 49 voix
François Louis Bothorel	a obtenu 48 voix
Jean Claude Olivier	a obtenu 43 voix
Martine Lejeune	a obtenu 13 voix

Un bulletin nul

Sont donc élus au sein du conseil d'administration

Gilles Le Calvez, Jean Pierre Le Gall, François Louis Bothorel , Jean Claude Olivier

TREVOU TRE GUIGNEC le 4 octobre 2009

Le président Daniel Potin

Le secrétaire André-Yves Le Goff

